



## Que dois je faire svp urgent

Par **coco**, le **01/02/2012** à **07:27**

Bonjour,  
ma fille agée de 21 ans ,travaille et a un appartement.j ai une saisie sur salaire pour sa pension alimentaire que je verse a sa mere .il n y a que la mere qui puisse faire lever la saisie ou le jaf. j ai donc saisie le jaf,qui me convoquera d apres la greffiere dans environ 8 mois.je vais donc payer des mois que je ne dois pas ,puis je demander a me faire rembourser?ne me dites pas d en informer mon ex par lettre avec accusé de reception, c est deja fait elle a demenagé sans laisser d adresse, ca fait des annees que j écris et que les courriers me reviennent!l argent lui ai versé tous les mois.merci de me donner des infos